

KBL FRANCE GESTION

ÆDEN HARMONIE

FONDS COMMUN DE PLACEMENT - FCP DE DROIT FRANÇAIS

Document d'information périodique
au 29 juin 2007

Société de gestion	KBL FRANCE GESTION 7, avenue de Messine - 75008 Paris.
Dépositaire et conservateur	CM-CIC SECURITIES 6, avenue de Provence - F 75441 Paris Cedex 09.
Commissaire aux comptes	KPMG AUDIT 1, cours Valmy, 92923 Paris La Défense Cedex.
Commercialisateur	KBL FRANCE 7, avenue de Messine - 75008 Paris.

INFORMATIONS CONCERNANT LES PLACEMENTS ET LA GESTION

Classification : Diversifié.

Opcvm d'opcvvm : Jusqu'à 100% de l'actif net.

Affectation des résultats : Capitalisation intégrale des revenus.

Objectif de gestion : La gestion de ce Fonds est réalisée dans l'objectif de délivrer une performance régulière à travers une gestion diversifiée active, dite de conviction et centrée particulièrement sur des investissements européens. Dans son objectif de contribuer à l'appréciation à long terme la plus régulière possible des actifs, la gestion porte une attention particulière à la maîtrise des risques de fluctuation du capital, entre autre par le maintien permanent dans le portefeuille d'une allocation minimale de 45% en produits de type monétaire et obligataire.

La gestion du Fonds s'efforcera d'obtenir, dans le cadre de la durée minimale de placement recommandée, une performance annuelle supérieure à celle de son indice de référence composé à hauteur de 30% l'indice FTSEurofirst 300 et de 70% de l'indice Eonia.

Indicateur de référence : L'indicateur de référence est l'indice composite suivant: 30% de l'indice FTSEurofirst 300 + 70% de l'indice Eonia.

Cet indicateur ne définit pas de manière restrictive l'univers d'investissement du Fonds et son allocation d'actifs; il permet néanmoins à l'investisseur de prendre la mesure de la performance et du risque de marché moyens au cours de la durée minimale de placement recommandée.

L'indice FTSEurofirst 300 est un indice pondéré du poids des capitalisations en tenant compte du flottant. Il mesure la performance de quelques 300 des plus grandes sociétés européennes et représente environ 70% de la capitalisation européenne globale. Cet indice peut être consulté sur les principales bases de données financières, Bloomberg entre autre, et dans les journaux économiques. Cet indice est calculé dividendes non réinvestis.

L'indice Eonia (Euro Overnight Index Average) correspond à la moyenne des taux au jour le jour de la zone Euro, il est calculé par la Banque Centrale européenne et représente le taux sans risque de la zone Euro.

Profil de risque : Le FCP sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et les aléas des marchés.

Risques principaux

Risque lié à la gestion discrétionnaire :

La performance peut ne pas être conforme aux objectifs du Fonds ni à ceux de l'investisseur. La gestion discrétionnaire repose sur l'anticipation de l'évolution des différents marchés financiers et la sélection d'instruments financiers (opcvn principalement) par le gestionnaire; il existe un risque que l'Opcvm ne soit pas investi à tout moment sur les marchés et les instruments les plus performants.

Risque Actions :

Les variations des marchés actions peuvent entraîner des variations importantes de l'actif net pouvant avoir un impact négatif sur la performance du FCP. Si les marchés actions baissent, la valeur liquidative de votre FCP peut baisser.

Risque de taux :

Risque que la valeur des actifs des opcvn, dans lesquels le FCP investit, baisse si les taux d'intérêt augmentent, ce qui peut entraîner une baisse de la valeur liquidative de votre Fonds.

Risque de change :

Le FCP peut investir dans des opcvn eux-mêmes autorisés à acquérir des valeurs libellées dans des devises étrangères hors zone Euro. La valeur des actifs de ces opcvn peut baisser si les taux de change varient, ce qui peut entraîner une baisse de la valeur liquidative du FCP.

Risque de perte en capital :

Le FCP ne comporte aucune garantie ni protection, le capital initialement investi peut ainsi subir des pertes dues à la baisse des marchés sur lesquels le FCP est investi.

Risque accessoire

Risque de crédit :

Le détail des risques mentionnés dans cette rubrique se trouve dans la note détaillée.

Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type :

- *Souscripteurs concernés* : Tous souscripteurs.
- *Profil type de l'investisseur* : Le FCP s'adresse à des personnes physiques ou investisseurs institutionnels conscients des risques inhérents à la détention de parts d'un tel Opcvm.

Æden Harmonie peut servir de support à des contrats individuels d'assurance vie à capital variable, libellés en unités de compte. Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans cet Opcvm dépend de la situation personnelle de l'investisseur. Pour le déterminer, il doit tenir compte de son patrimoine personnel, de ses besoins actuels et de la durée recommandée de placement mais également de son souhait de prendre des risques ou au contraire de privilégier un investissement prudent.

Dans tous les cas, il est fortement recommandé de diversifier suffisamment ses investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques d'un seul Opcvm.

Durée minimale de placement recommandée : supérieure à 3 ans

Régime fiscal : La qualité de copropriété du Fonds le place de plein droit en dehors du champ d'application de l'impôt sur les sociétés. En outre, la loi exonère les plus-values de cessions de titres réalisées dans le cadre de la gestion du FCP, sous réserve qu'aucune personne physique, agissant directement ou par personne interposée, ne possède plus de 10% de ses parts (article 150-0 A, III-2 du Code général des impôts).

Selon le principe de transparence, l'administration fiscale considère que le porteur de parts est directement détenteur d'une fraction des instruments financiers et liquidités détenus dans le Fonds.

Le Fonds ne proposant qu'une part de capitalisation, la fiscalité applicable est en principe celle des plus values sur valeurs mobilières du pays de résidence du porteur, suivant les règles appropriées à sa situation (personne physique, personne morale soumise à l'impôt sur les sociétés, autres cas...). Les règles applicables aux porteurs résidents français sont fixées par le Code général des impôts.

D'une manière générale, les porteurs de parts du Fonds sont invités à se rapprocher de leur conseiller fiscal ou de leur chargé de clientèle habituel afin de déterminer les règles fiscales applicables à leur situation particulière. Cette analyse pourrait, selon le cas, leur être facturée par leur conseiller et ne saurait en aucun cas être prise en charge par le Fonds ou la société de gestion.

Certification du commissaire aux comptes : Conformément à l'application de l'article 38 de l'instruction 2005-01 de l'Autorité des Marchés Financiers du 25 janvier 2005, le document d'information périodique ne fait pas l'objet d'une certification par le commissaire aux comptes de l'Opcvm.

Changements intervenus :

- Suite au changement d'indicateur de référence et d'objectif de gestion le prospectus de l'Opcvm à été mis à jour le 29 janvier 2007.
- En date du 13 avril 2007, mise à jour du prospectus.
- En date du 12 juin 2007, changement de dépositaire, CM-CIC Securities remplace KBL France.

Changement à intervenir : Néant.

Pour plus de détails, le prospectus complet est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion.

- *La valeur liquidative est disponible dans les locaux du commercialisateur, du dépositaire et de la société de gestion, et sur le site internet www.kbl-france.com. Le prospectus complet de l'Opcvm, les derniers documents annuels et périodiques, le document "politique de vote", ainsi que le rapport rendant compte des conditions dans lesquelles les droits de vote ont été exercés, sont adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de : KBL France - 7, avenue de Messine - 75008 Paris et KBL France Gestion - 7, avenue de Messine - 75008 Paris.*
- *Date d'agrément par l'AMF : 18 juin 2002.*
- *Date de création du Fonds : 19 juillet 2002.*

POLITIQUE DE GESTION

Soutenus à nouveau par une accélération de la croissance bénéficiaire des entreprises à partir d'avril 2006, les marchés financiers ont encore connu en 2006 et sur le premier semestre 2007 de très belles performances en dehors d'un repli assez marqué fin février 2007 et courant mai/juin. Le marché vient de retrouver une certaine volatilité. Les autres facteurs positifs ont été l'importance des liquidités, toujours prêtes à venir s'investir sur le marché des actions, de même que la dynamique des OPA.

L'évolution des taux d'intérêt est restée aussi assez accommodante pour les marchés, le couple taux d'intérêt / prime de risque jouant favorablement en termes de valorisation. En particulier, au cours de la dernière partie de la période sous revue, les primes de risque des entreprises se sont largement détendues, alors que les taux d'intérêt montraient des signes de rebond.

Conformément à son statut d'investissement à faible profil de risques, le Fonds Æden Harmonie est resté investi en fonds actions à hauteur d'environ 50%. Les comités de gestion ont néanmoins modifié la composition de l'allocation en fonction des évolutions attendues du marché. Ainsi nous avons atteint une exposition actions proche de 50% dans les phases ascendantes de marché (dernier trimestre 2006) alors qu'au cours du premier semestre 2007, l'exposition a été plus proche des 40/45%. Cette sensibilité aux actions évolue de deux façons, d'abord dans le choix d'investir dans tel ou tel opcv et dans la politique d'exposition aux actions, propre à chaque opcv. Nous avons ainsi géré ce Fonds en essayant de diversifier les risques et en arbitrant entre profil de croissance et profil un peu plus défensif. Ainsi en mars 2007, l'exposition a été la plus faible, 41% investis en actions, mais seulement 30% en réalité en fonction du cash à l'intérieur de certains fonds et de mécanismes de couverture notamment dans Æden Europe flexible. À fin Juin 2007, l'exposition est revenue à un niveau un peu plus normatif, 48% investis en actions et 40% en risques actions total.

L'actif net du Fonds est passé de 20 717 K€ au 30 juin 2006 à 37 372 K€ au 29 juin 2007, soit une progression de 80,4%. En dépit d'une exposition assez modérée, la performance du Fonds est restée assez élevée puisque la valeur liquidative sur la période a augmenté de 11,81% pour un CAC 40 à +21,9%. La performance passée ne préjuge pas des résultats futurs du FCP.

La répartition des fonds est restée assez stable dans le temps, la stratégie consistant toujours à privilégier les fonds internes à statut plutôt défensif. En dehors des fonds monétaires, nous avons privilégié deux fonds européens Æden Europe flexible (environ 15% du Fonds) et Æden Europe (autour de 13%). Nous avons baissé l'exposition d'Æden Invest Immo (d'environ 8% à 2% en fin de période) au profit de Æden France croissance (5,5% en fin de période). En avril 2007, nous avons ouvert le Fonds à des contributeurs extérieurs en investissant 5% de l'actif dans un produit de multistratégie (Fonds Eraam) et en mai, nous sommes également entrés dans un certificat de la Société Générale qui représente un panier de valeurs susceptibles d'être des cibles (SG M&A Style).

Une nouvelle fois, la performance du Fonds de Fonds Æden Harmonie est en partie la résultante de l'excellente performance de Æden Investimmo, +27,83% sur la période observée, et l'ensemble des autres fonds se sont également très bien situés entre +18,2% pour Æden Europe et +24,6% pour Æden France croissance.

Évolution de l'Opcvm depuis sa création

	au 29.06.2007	au 29.12.2006	au 30.06.2006	au 30.12.2005	au 31.12.2004	au 31.12.2003	au 31.12.2002
Actif net en euro	37 372 362,59	26 135 150,86	20 716 980,86	17 740 091,41	10 445 933,40	1 799 258,46	394 954,40
Nombre de parts	243 649,526	178 228,525	151 030,618	132 875,487	87 442,521	16 803,349	4 000
Valeur liquidative en euro	153,38	146,63	137,17	133,50	119,46	107,07	98,73

Date de création du FCP : 19 juillet 2002.

Ventilation simplifiée de l'actif net

Groupe de valeurs	Pourcentage arrondi de l'actif net au	
	29.06.2007	30.06.2006
Actions et valeurs assimilées		
Obligations et valeurs assimilées	5,40	
Bons du Trésor	9,38	
Autres TCN		
Total TCN	9,38	
Titres d'opcv	85,31	99,96
Titres de fonds communs de créances		
Autres valeurs mobilières		
Acquisitions et cessions temporaires de titres : à l'achat		
: à la vente		
Opérations de cession sur valeurs mobilières		
Opérateurs débiteurs et autres créances		
Opérateurs créditeurs et autres dettes	-0,09	-0,10
Disponibilités		0,14
Autres		
	100%	100%
Rappel actif net (en milliers d'euros) :	37 372	20 717

Le détail du portefeuille peut être obtenu sur simple demande auprès de la Société de Gestion.

Ratio d'engagement sur les marchés dérivés (en % de l'actif net) : 0%

Exposition au risque de taux (en euro)

	Bilan	Hors-bilan	Sensibilité (%)	Variation
A. Produits de taux fixe et protection affectée				
Total A	5 522 165,05	-	3,94303	217 740,42
B. Positions de protection non affectée				
Autres positions				
Total B		-		-
Produits de taux variable	-			
Rappel actif net : 37 372 362,59			0,58262	217 740,42

Exposition au risque d'actions (en euro)

Actions et valeurs assimilées	Bilan	Hors-bilan
Valeurs françaises	-	-
Valeurs étrangères	-	-

Exposition au risque de change (en euro)

Devises	Bilan	Hors-bilan
Dollars (USD et CAD)	-	-
Autres	-	-